

Contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins

volet obligatoire relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

*Mélisande Le Jouan, Pharmacien
OMEDIT Ile-de-France*

Contexte réglementaire

22 avril 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 20 sur 157

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2017-584 du 20 avril 2017 fixant les modalités d'application du contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins

NOR : AFSS1703616D

30 avril 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 34 sur 111

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 avril 2017 fixant les référentiels de pertinence, de qualité, de sécurité des soins ou de seuils, exprimés en volume ou en dépenses d'assurance maladie mentionnés à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale

NOR : AFSS1712944A

- Art. 81 LFSS pour 2016 (Contrat « simplifié »).
- Entrée en vigueur : **01/01/2018**.
- Un décret,
- 2 Arrêtés :
 - Contrat-type,
 - Référentiels
- Dans l'attente de la publication d'une Instruction.

30 avril 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 33 sur 111

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 avril 2017 relatif au contrat type d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins mentionné à l'article L. 162-30-2 du code de la sécurité sociale

NOR : AFSS1712943A

Volet obligatoire relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

- **Propositions sur la partie du rapport d'évaluation « équivalente » au REA du CBU**
- **Principes d'élaboration :**
 - répondre à des objectifs de lisibilité, de simplification et de poursuite de la dynamique d'amélioration pour les établissements MCO, les HIA, les structures de dialyse et les établissements HAD;
 - s'adapter aux différents profils d'établissements;
 - prendre en compte l'existence ou non d'une PUI.
- **Document nouveau pour les établissements SSR et ESM/PSY.**

Volet obligatoire relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

Décliné en objectifs :

- **Lisibles :**
 - Plan de la trame identique à la trame nationale
 - Redistribution des objectifs pour plus de cohérence/ REA
- **Simplifiés :**
 - REA-CBU : 108 items +/- pré saisis
 - RE-CAQES : 60 items +/- pré saisis (47 + génériques biosimilaires 2 + PHEV 11)
- **Poursuivant la dynamique d'amélioration**
 - Continuité dans les engagements
 - Approfondissement
 - *PAQSS*
 - *Formation des professionnels*
 - *Traçabilité des DMI*
 - *Mise en œuvre de la continuité de la PECM*
 - Des objectifs nouveaux
 - *Interfaces logicielles*
 - *Identification des prescripteurs (RPPS+FINESS)*
 - *Identification des médicaments*
 - *Stratégie de déploiement de la pharmacie clinique*
 - *Antibiothérapie/Bon Usage des antibiotiques*

Volet obligatoire relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

Evalués par :

- Des **indicateurs nationaux** (selon l'Arrêté du 27 avril 2017 relatif au contrat type d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins)
- Des **indicateurs régionaux quantitatifs** :
 - Des indicateurs régionaux pré-renseignés (OMEDIT, AM) ou non
 - maintien d'indicateurs anciens
 - proposition d'indicateurs nouveaux
 - continuité PECM durant le parcours de soins
 - traçabilité DMI
- Des **indicateurs régionaux qualitatifs** :
 - Des indicateurs régionaux avec éléments de preuves (CR de réunions, présentations, bilans, audits...)

Volet obligatoire relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

Objectifs organisés autour de 5 parties (suivant les 5 articles du contrat-type) :

- Les 5 parties du RE intègrent des objectifs dont l'atteinte sera évaluée par des indicateurs
 - amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations (Art. 10.1)
 - développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau (Art. 10.2)
 - prescription de médicaments dans le répertoire des génériques et biosimilaires (Art. 10.3)
 - médicaments et liste des produits et prestations prescrits en établissements de santé et remboursés sur l'enveloppe de soins de ville (Art. 10.4)
 - spécialités pharmaceutiques et produits et prestations pris en charge en sus des prestations d'hospitalisation (Art. 10.5)

Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations – Partie I

Aspects généraux :

Dans le respect des dispositions de l'arrêté du 6 avril 2011

- Politique d'amélioration qualité, sécurité, efficience
- Etude des risques *a priori*, *a posteriori*
- Etude des risques pour les médicaments et pour les DMS → *Nouveau*
- Plan d'action (détaillé) et suivi du plan d'action → *Nouveau périmètre*
- Plan de formation → *Nouveau périmètre*
- Réponses aux enquêtes

Prise en charge par les produits de santé :

- Prescription
 - ↳ Informatisation
 - ↳ Interfaçage des différents logiciels de prescription → *Nouveau*
 - ↳ Identification des prescripteurs (RPPS+FINESS) → *Nouveau*
- Dispensation
 - ↳ Analyse des prescriptions
 - ↳ Délivrance nominative (*automatisation*)
- Administration
 - ↳ Identification des médicaments à administrer (vo, inj) → *Nouveau*
 - ↳ Préparation centralisée des médicaments injectables → *Nouveau périmètre*
- Traçabilité des DMI → *Nouveau périmètre*

Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau (notion de parcours) - Partie II

- Gestion du traitement personnel
- Continuité de la prise en charge médicamenteuse → *Nouveau périmètre*
- Stratégie de déploiement de la pharmacie clinique
- Traçabilité de l'information remise au patient après implantation de DMI
- Bon usage des antibiotiques
- Suivi consommations et résistances
- Réévaluation du traitement antibiotique → *Nouveau*
- Dispensation contrôlée des antibiotiques « critiques » → *Nouveau*

Prescription de médicaments dans le répertoire des génériques et biosimilaires – Partie III

Médicaments et liste des produits et prestations prescrits en établissements de santé et remboursés sur l'enveloppe de soins de ville – Partie IV

Spécialités pharmaceutiques et produits et prestations pris en charge en sus des prestations d'hospitalisation - Partie V

Suivi des dépenses

Maîtrise de la qualité des pratiques de prescriptions :

- Argumentation des situations de prescriptions hors-AMM hors-RTU
- Suivi des indications de prescriptions organisé et transmis
- Suivi des indications d'implantations organisé et transmis
- Présentation en CME, CfME ou COMEDIMS pour les médicaments hors AMM et les DMI hors LPP financés en sus, analyse critique → *Nouveau périmètre*

Le CAQES en Ile-de-France

- En Île-de-France, le CAQES **concernera plus de 300 établissements.**
- Le **projet de contrat** (trame du rapport d'évaluation) est **en cours d'élaboration.**
- Ce rapport d'évaluation contiendra les indicateurs nationaux ainsi que des indicateurs régionaux, qui, pour la majorité s'inscrivent dans la continuité du CBU.
- Un projet de contrat (volet obligatoire) a été présenté aux fédérations hospitalières par l'ARS/Assurance Maladie lors d'une réunion spécifique mi-Mai.
- Les **modalités d'évaluation, d'intéressement/sanctions** sont **en cours d'élaboration.**
- Les CAQES seront transmis aux établissements en **Octobre 2017**. Une **consultation des CME/CfME** devra alors être organisée par chaque établissement avant la contractualisation prévue avant la fin de l'année 2017.

Pour suivre l'avancée des travaux...

omedit
ILE DE FRANCE

Sur tout le site

ACCUEIL BON USAGE & FINANCEMENT QUALITÉ & SÉCURITÉ TRAVAUX RÉGIONAUX **CONTRATS** EVÈNEMENTS IDF ESPACE PRIVÉ

ACTUALITÉS

Rapport d'évaluation CBU 2016 - Accès à l'outilweb

Circulaire DGOS du 9 mai 2017 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2017 des établissements de santé

CAQES : un nouveau contrat dès 2018 !

ILARIS Canakinumab
Médicament princeps mis à jour le 20/06/2017

MABTHERA Rituximab
Médicament princeps mis à jour le 20/06/2017

Amphotéricine B liposomale
Médicament princeps mis à jour le 20/06/2017

ADCETRIS Brentuximab Vedotin
Médicament princeps mis à jour le 20/06/2017

ABELCET Amphotéricine B (complexe phospholipidique)
Médicament princeps mis à jour le 20/06/2017

<http://www.omedit-idf.fr/cages/>

DGOS - Guide d'aide à la libération d'un plan de...
Enquête ATIH : Achat et consommation des...
Voir tous les médicaments >

Accueil / Veille réglementaire / CAQES : un nouveau contrat dès 2018 !



CAQES : UN NOUVEAU CONTRAT DÈS 2018 !

📅 2 juin 2017

CAQES



La loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 ([article 81](#)) a créé le **Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Effizienz des Soins (CAQES)**.

Le CAQES correspond au dispositif contractuel **fusionnant 5 dispositifs existants** :

- Contrat de Bon Usage (CUB),
- Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Organisation des soins (CAQOS) relatif aux PHEV de médicaments et LPP,
- Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Organisation des soins (CAQOS) relatif aux dépenses de **transport**,
- Contrat de **pertinence des soins**,